

EXTRAIT du REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL d'HILLION SÉANCE du samedi 24 OCTOBRE 2026

Date de convocation : 16 octobre 2026
Date d'affichage : 16 octobre 2026

Nombre de Conseillers en exercice : 27
Nombre de Conseillers présents : 25
Nombre de Conseillers votants : 27

L'an deux mille vingt-six, le samedi vingt-quatre octobre, à neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle du Conseil Municipal, en séance publique, sous la présidence de Monsieur le Maire.

Étaient présents : V. Rebours – M. Cosson – A. Mercier – I. Crézé – A. Bré – V. Rosnarho – A. Jégouic – A. Messaglio – B. Lorand – F. Udo – M. Devrand – M. Le Diot – E. Favallier – V. Amato – V. Gaudu – M. Berthaud – J. Girod – Y. Verstraete – F. Le Meur – D. Boulaire – A. Chaplain – C. Mahé – J. Quemener – Y. Flého – O. Gallet – G. Tardivel-Kerguen & O. Leva formant la majorité des membres en exercice.

Étaient absents excusés : B. Lorand donnant procuration à V. Rebours, V. Amato donnant procuration à I. Crézé.

Étaient absents : néant

Madame Isabelle Crézé est nommée secrétaire et Madame Gwénaëlle Tardivel-Kerguen, secrétaire adjointe.

OBJET :

**DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT DU
CONSEIL MUNICIPAL À L'ASSOCIATION
RÉGIONALE D'INFORMATION DES
COLLECTIVITÉS TERRITORIALES (ARIC)**

Rapporteur : Vincent REBOURS, Maire

L'Association Régionale d'Information des Collectivités territoriales (ARIC) est, depuis sa création en 1971, le principal organisme d'information-formation-documentation des élus locaux de Bretagne. C'est une association créée et gérée par des élus.

L'ARIC s'est donnée pour but de « permettre à toutes les personnes intéressées par les questions communales et intercommunales de compléter leur formation et leur information dans ce domaine », dans le respect du plus large pluralisme politique. Son action qui s'étend aux quatre départements de la région administrative de Bretagne, est importante pour « faire le lien » entre les élus des différents niveaux de responsabilités. L'accès de tous aux informations indispensables pour exercer leur mandat électoral est ainsi facilité.

Ce réseau permet la réalisation d'actions décentralisées à l'échelon régional.

Outre ses publications et l'accès au forum de questions-réponses, l'ARIC propose un calendrier de formations au profit des élus.

L'adhésion est renouvelée annuellement.

L'association propose au Conseil Municipal de désigner un membre qui sera délégué à la formation et l'information durant la durée du mandat. Il sera également l'interlocuteur privilégié et référent auprès de Saint-Brieuc Armor Agglomération qui propose également des actions mutualisées avec cet organisme.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide par 24 voix favorables et 3 abstentions (Olivier GALLET, Gwénaëlle TARDIVEL-KERGUEN & Olivier LEVA) :

- De DÉSIGNER Monsieur Mickaël COSSON, en tant que représentant du Conseil Municipal auprès de l'ARIC et en relais avec Saint-Brieuc Armor Agglomération pour les actions mutualisées, pour la durée du mandat électoral ;
- D'AUTORISER Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Isabelle CRÉZÉ,
Secrétaire de séance



Vincent REBOURS,
Maire

